



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kolly Nicolas

2023-GC-58

Interventions de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et violence domestique

I. Question

En 2022, environ 200 000 personnes ont immigré en Suisse. Au total, près de 2,2 millions d'étrangers vivaient en Suisse début 2022, soit 25 % de la population totale. L'immigration a des répercussions sur presque tous les domaines de notre société, y compris sur la politique liée à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Le Canton de Fribourg connaît aussi, depuis de nombreuses années, une croissance démographique importante.

Compte tenu de ce qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est le pourcentage de naissances d'enfants étrangers dans notre canton par rapport au taux de natalité global de la Suisse ? Quelles en sont les nationalités les plus représentées ?
2. Quelle est la proportion de personnes étrangères dans les procédures traitées par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (ci-après : APEA) dans notre canton ?
3. Parmi celles-ci, quels types d'interventions de l'APEA sont les plus fréquents ?
4. Quelles nationalités sont statistiquement surreprésentées dans les interventions de l'APEA ?
5. Les statistiques de l'APEA permettent-elles d'identifier des types de problèmes sociaux dans les familles étrangères établies dans notre canton ? Si oui, lesquels ?
6. A combien s'élèvent les coûts des interventions de l'APEA auprès des familles étrangères dans notre canton et comment ces coûts se comparent-ils à ceux des familles suisses ?
7. Quelle est la part d'interventions de l'APEA nécessitant la désignation d'un avocat d'office et quels sont les coûts par année de ces défenses d'office pour le Canton de Fribourg ?
8. Quelle est la part d'étrangers dans les délits de violence commis par des jeunes ? Y a-t-il des régions dans lesquelles cette proportion s'écarte fortement de la moyenne et comment expliquer ces écarts ?
9. Quelles sont les nationalités les plus représentées dans les délits de violence commis par les jeunes ?
10. Quelle est la proportion de ressortissants étrangers et de ressortissants suisses parmi les jeunes délinquants incarcérés dans notre canton en 2022 ?

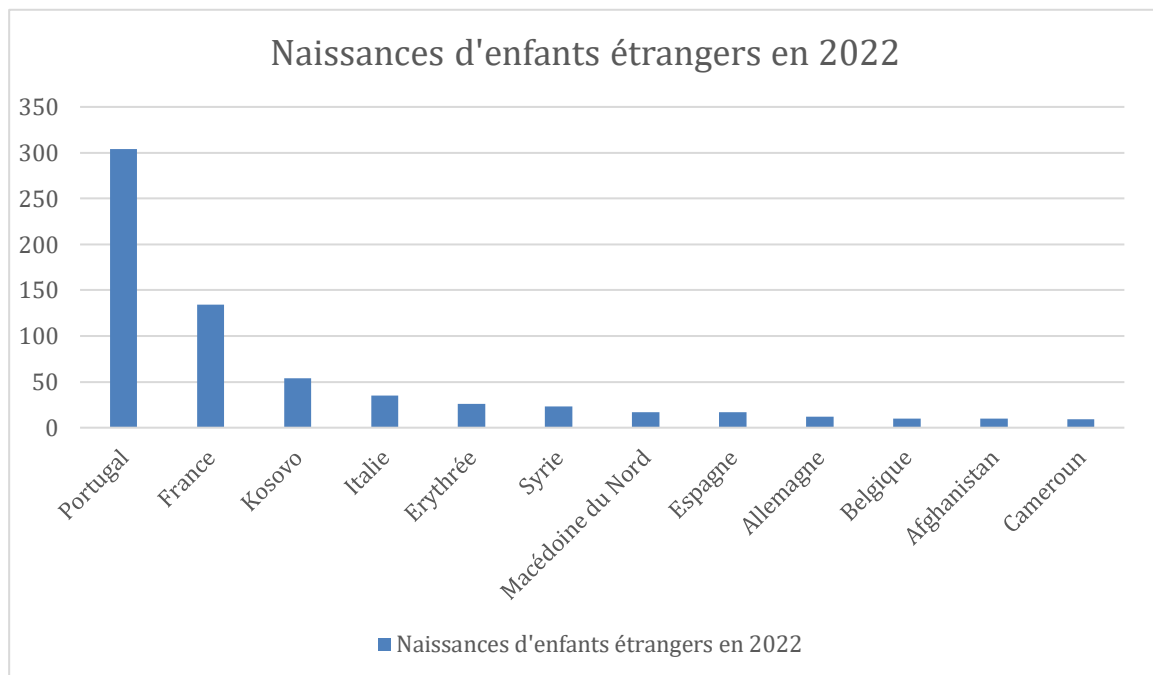
26 février 2023

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Quel est le pourcentage de naissances d'enfants étrangers dans notre canton par rapport au taux de natalité global de la Suisse ? Quelles en sont les nationalités les plus représentées ?*

En 2022, les naissances d'enfants étrangers représentaient 29 % des naissances enregistrées dans le canton de Fribourg.

Les nationalités les plus représentées sont le Portugal, la France et le Kosovo. Le tableau ci-dessous permet une lecture comparative des naissances d'enfants étrangers, prenant en compte le classement des 10 premières populations étrangères.



2. *Quelle est la proportion de personnes étrangères dans les procédures traitées par l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (ci-après : APEA) dans notre canton ?*

La nationalité des personnes concernées n'est pas un critère déterminant dans les procédures de protection de l'enfant et de l'adulte.

Les statistiques annuelles établies par les justices de paix pour la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) et le Conseil de la magistrature ne font pas de différence entre les procédures de protection qui concernent les ressortissants étrangers et celles qui concernent les ressortissants suisses. Partant, les statistiques annuelles ne renseignent ni sur la proportion des personnes étrangères dans les procédures de protection, ni sur le type des procédures menées en faveur des personnes concernées de nationalité étrangère, ni sur les nationalités éventuellement surreprésentées dans les procédures de protection.

Les statistiques annuelles produites par les justices de paix pour la COMPA et le Conseil de la magistrature ne permettent pas non plus d'identifier les types de problèmes sociaux ou de répertorier les frais judiciaires et indemnités allouées aux défenseurs d'office selon la nationalité des personnes concernées.

L'établissement des statistiques annuelles est un processus exigeant qui demande un effort non négligeable de la part des greffières et greffiers. Vu leur importante charge de travail, toute recherche d'informations supplémentaires dans les bases de données des justices de paix, en dehors des statistiques annuelles, est impossible.

3. *Parmi celles-ci, quels types d'interventions de l'APEA sont les plus fréquents ?*

Cf. réponse à la question 2.

4. *Quelles nationalités sont statistiquement surreprésentées dans les interventions de l'APEA ?*

Cf. réponse à la question 2.

5. *Les statistiques de l'APEA permettent-elles d'identifier des types de problèmes sociaux dans les familles étrangères établies dans notre canton ? Si oui, lesquels ?*

Cf. réponse à la question 2.

6. *A combien s'élèvent les coûts des interventions de l'APEA auprès des familles étrangères dans notre canton et comment ces coûts se comparent-ils à ceux des familles suisses ?*

Cf. réponse à la question 2.

7. *Quelle est la part d'interventions de l'APEA nécessitant la désignation d'un avocat d'office et quels sont les coûts par année de ces défenses d'office pour le Canton de Fribourg ?*

Cf. réponse à la question 2.

8. *Quelle est la part d'étrangers dans les délits de violence commis par des jeunes ? Y a-t-il des régions dans lesquelles cette proportion s'écarte fortement de la moyenne et comment expliquer ces écarts ?*

Les délits de violence consistent en les infractions ayant une composante de violence physique, psychique et/ou sexuelle. La part de personnes de nationalité étrangère ayant commis des infractions aux articles du code pénal concernés¹ est de 36 % en 2022. Seuls les dossiers se concluant par une condamnation de la personne mineure ont été comptabilisés, excluant les dossiers faisant l'objet de classement, de non-entrée en matière ou d'acquiescement.

Les districts de la Sarine et de la Gruyère recensent ensemble 75 % des cas. Une explication peut être trouvée dans le fait que Fribourg et Bulle sont les deux plus grandes villes du canton. D'autres explications ne peuvent être données.

9. *Quelles sont les nationalités les plus représentées dans les délits de violence commis par les jeunes ?*

Les nationalités les plus représentées dans les infractions sont, dans l'ordre : Portugal, Serbie, Erythrée, France, Cameroun, Cambodge et Syrie.

¹Art. 111 s., art. 117, art. 122 ss, art. 133 s., art. 140, art. 187 ss du Code pénal suisse (RS 311.0 ; CP).

10. Quelle est la proportion de ressortissants étrangers et de ressortissants suisses parmi les jeunes délinquants incarcérés dans notre canton en 2022 ?

La proportion des ressortissants étrangers ayant été incarcérés en 2022 sous la forme d'une détention provisoire est de 64%. S'agissant des peines privatives de liberté exécutées en 2022, la proportion de ressortissants étrangers est de 20%.

9 mai 2023